



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités

DREETS PROVENCE- ALPES-CÔTE D'AZUR

Rapport d'activité 2024





2024 : une année de transition et de mobilisation.

J'ai rejoint la DREETS le 1er octobre. Dès mon arrivée, j'ai pu constater l'engagement de ses 227 agents, mobilisés au quotidien sur un territoire régional aux multiples facettes, mêlant attractivité économique et grands défis sociaux.

En 2024, la DREETS a poursuivi le déploiement des quatre grandes priorités nationales fixées par le gouvernement :

- La transition écologique, en accompagnant les entreprises et les travailleurs dans leur adaptation aux enjeux climatiques et environnementaux ;
- Le plein emploi, en renforçant l'insertion et la formation professionnelle pour tous ;
- La souveraineté économique, en soutenant les filières stratégiques régionales et en favorisant l'innovation ;
- L'égalité des chances, en luttant activement contre les discriminations et en garantissant des conditions de travail dignes et inclusives.

2024 a également été une première année de réflexion quant à notre organisation et nos modes d'action. Dans un contexte économique difficile et de nécessaire efficacité de la dépense publique, nous souhaitons nous engager à simplifier nos missions, mutualiser nos ressources et rationaliser nos efforts. Si les arbitrages budgétaires à venir sont encore incertains, la DREETS s'engage à garantir la continuité et la qualité de ses interventions.

À l'aube de 2025, les perspectives sont réelles. Je souhaite que cette nouvelle année nous permette d'aller encore plus loin dans nos engagements, en consolidant

nos partenariats avec les acteurs locaux et en répondant aux attentes de tous les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est ensemble que nous pouvons construire une région plus solidaire, plus durable et plus résiliente face aux défis qui se posent à elle.

Bonne lecture

Sébastien Debeaumont

Directeur régional



MISSIONS ET ORGANISATION

DE LA DREETS

La DREETS Provence-Alpes-Côte d'Azur en quelques chiffres



227

agents à
Marseille



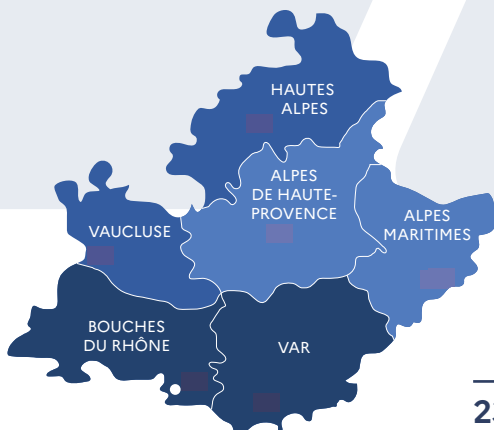
822

agents en
région



451 521 800 M€

pour le financement
des politiques publiques



La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'interlocuteur unique, au niveau régional, pour toute question concernant :

- la politique du travail et l'inspection du travail ;
- le contrôle du bon fonctionnement des marchés et des relations commerciales et la protection des consommateurs ;
- le développement des filières et l'accompagnement des entreprises, les mutations économiques, la compétitivité et la sauvegarde des entreprises ;
- la politique de l'emploi (accès et retour dans l'emploi, développement de l'emploi et des compétences, formation professionnelle) ;
- les politiques de cohésion sociale (protection des personnes vulnérables, lutte contre les exclusions, hébergement) ;
- les actions sociales et économiques de la politique de la ville (dans certaines régions, cette mission est exercée par le Secrétariat général pour les affaires régionales — SGAR) ;
- le contrôle et l'inspection des établissements et services sociaux ;
- la formation et la certification des professions sociales et de santé non médicales ;
- l'insertion sociale et professionnelle.

ÉCONOMIE, ENTREPRISES, EMPLOI ET COMPÉTENCES



28,7 M€

Créances publiques prononcées par la DREETS sur l'année 2024 suite aux contrôles sur l'utilisation des fonds de la formation professionnelle



1,02 Md€

engagés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de France 2030 (au bénéfice de 451 lauréats).



73,1 M€

Conventionnés pour 219 opérations soit près de 50% de la maquette (65 743 participants accompagnés à date). Montants engagés depuis le lancement du Fonds social européen (FSE) et n'incluent pas le Fonds de transition juste (FTJ).

Réforme France Travail :

La mise en place du Réseau pour l'emploi (RPE) s'est concrétisée en 2024 par l'installation des comités territoriaux pour l'emploi et la tenue, le 25 novembre 2024, d'une préfiguration du comité régional pour l'emploi (CRPE). Ces instances permettront une coopération renforcée au bénéfice des publics éloignés de l'emploi et des entreprises touchées par les tensions de recrutement.

La DREETS a assuré l'outillage des comités départementaux et locaux par la fourniture de diagnostics territoriaux destinés à construire une vision territoriale partagée des enjeux socio-économiques locaux et du marché du travail.

Enfin, l'expérimentation pour l'accompagnement renouvelé des allocataires du RSA a été étendue en 2024 aux 1er et 6ème arrondissements de Marseille ainsi qu'aux bassins d'Arles, du Grand Avignon et de Cannes, avant sa généralisation au 1er janvier 2025.

Plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC) :

L'Etat a renouvelé le conventionnement avec France Travail pour la mise en œuvre d'un second cycle de financement additionnel de formation des demandeurs d'emploi les plus fragiles, afin de mieux répondre aux besoins de recrutements et contribuer au plein emploi. Ce PRIC 2.0 représente en région Provence-Alpes-Côte d'Azur 283,55 M€ sur la période 2024-27 dont 80 M€ pour 2024 auxquels s'ajoutent les financements socles de France Travail et 20 M€ annuels au titre des POEI (préparations opérationnelles à l'emploi individuelles). En 2024, le PRIC aura ainsi notamment permis de financer plus de 13 000 formations de demandeurs d'emploi, 13 initiatives territoriales spécifiques, des opérations « d'aller vers » et des actions de détection de potentiel.

Fos – Berre :

La réindustrialisation et la décarbonation de la zone industrialo-portuaire de Fos et de l'Etang de Berre qui concentrent près de 25% des émissions industrielles nationales de gaz à effet de serre (GES) et 42% des émissions de la région toutes sources confondues revêtent un enjeu stratégique pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et pour la nation. Face à ces enjeux et en réponse aux politiques publiques volontaristes de restauration de la souveraineté nationale par la relance de l'outil industriel, la zone de Fos-Berre connaît un élan inédit depuis 40 ans en matière d'investissements industriels dans des projets-clés dédiés à la transition environnementale et à la réindustrialisation avec plus de 20 Md€ d'investissements cumulés annoncés représentant 10 000 créations d'emplois.

En sus de l'accompagnement individuel proposé à chaque porteur de projet, la DREETS s'est investie dans la démarche collective pour le développement industriel de la zone de Fos-Etang de Berre portée conjointement par l'Etat, la Région et la Métropole. Cette démarche, qui a mobilisé 5 groupes de travail, 32 ateliers de travail et plus de 200 participants, a abouti à l'adoption, fin novembre 2024, d'une feuille de route qui devra maintenant se décliner en actions opérationnelles. Le plan régional d'investissement dans les compétences (PRIC) que l'Etat a confié en région à France Travail est également mobilisé pour accompagner la formation des demandeurs d'emploi les plus fragiles afin de répondre aux besoins en recrutement associés à ces développements industriels. Enfin, les 63 M€ du fonds de transition juste (FTJ) gérés par la DREETS visent à répondre aux conséquences sociales de la transformation des secteurs les plus émetteurs et à orienter les personnes vers les métiers de la diversification écologique par le financement d'actions de formation, de reconversion ou de découverte des métiers.

CONCURRENCE, CONSOMMATION, REPRESSION DES FRAUDES ET METROLOGIE



6

Métrologie : Contrôle de 6 sites régionaux engagés de façon majeure dans une démarche de « décarbonation » afin de les accompagner dans le mesurage de leurs émissions de gaz à effet de serre.



550

contrôles réalisés par les agents CCRF du Pôle C, dans les secteurs des fruits et légumes et viticoles ainsi qu'en matière de régulation concurrentielle.



7 337

contrôles dans le réseau CCRF sur les sujets à enjeux : 295 procès-verbaux pénaux, 301 injonctions pour tromperie, 25 amendes administratives : dont 9 pour non respect des délais de paiement (1 127 000 €).

Réalisations 2024

- Métrologie : ciblage des contrôles sur les sites à enjeux identifiés (dépôts pétroliers, raffinerie, industrie chimique, société d'avitaillement de carburants entre les compagnies maritimes et les grands pétroliers, ports).
- Contrôle des pratiques commerciales entre les producteurs de fruits et légumes frais et leurs clients visant à limiter les déséquilibres commerciaux dans un secteur à forte tension.
- Dossier URGO (loi anti-cadeaux) : 150 PV en cours
- Dans le secteur du déploiement de la fibre optique : contrôles visant à analyser les pratiques contractuelles entre les opérateurs de communications électroniques et leurs sous-traitants.
- Le Pôle C a relancé l'animation des enquêteurs du réseau commande publique. deux journées techniques ont eu lieu, animées par le Pôle C. La DREAL a été invitée pour présenter son action dans le secteur du traitement des déchets.
- En matière de pratiques anti-concurrentielles, 9 enquêtes traitées et 3 dossiers retenus par l'ADLC.
- Une collaboration efficace DDPP84 / Pôle C et des moyens communs déployés dans le cadre d'une enquête menée dans plusieurs régions, la région Provence – Alpes – Côte d'Azur a pu caractériser, chez un opérateur vaclusien, la détention et l'utilisation d'un produit phytosanitaire de conservation non-homologué.
- Une enquête de la BEVS (Brigade d'enquêtes des vins et spiritueux) PACA au sein d'une cave coopérative a permis de caractériser la contamination de 850 hl de vin rosé AOC Côtes-de-Provence 2023 . Trois cuves de ce vin contaminées au monopropylène glycol (MPG) ont été saisies et l'opérateur fera l'objet d'un procès-verbal de falsification.
- Le Pôle C a reçu le vice-président de la CRC
- Démarche collective relative à l'amélioration du réseau régional CCRF.
- Le Pôle C a mis en œuvre un dispositif innovant d'évaluation par les DD(ets)PP de leurs attentes vis-à-vis de ce dernier et d'identification des pistes d'amélioration du réseau. Etape 1 : Un questionnaire a été distribué aux cadres et agents CCRF (Concurrence, consommation et répression des fraudes) de la région

pour évaluer les services du Pôle C. L'analyse des réponses a été réalisée par un groupe-projet d'élèves-attachés de l'IRA de Bastia, s'appuyant également sur des interviews de directeurs, cadres et agents. Les préconisations, organisées en six thématiques, ont été enrichies et validées lors de séminaires régionaux. Le résultat de ces travaux collaboratifs sera un plan d'actions concrètes à mettre en œuvre dès 2025. Dans ces démarches, le Pôle C est accompagné par le groupe des facilitateurs en intelligence collective de la DREETS.

Sujets 2025

- Métrologie : Poursuite de l'orientation des contrôles sur les sites industriels à enjeux ; développement des contrôles en synergie avec des services extérieurs : DD(CS)PP, DREAL, DREETS Corse.
- Accompagnement de la transition écologique par l'examen des relations commerciales entre éco-organismes et opérateurs chargés du traitement des déchets.
- Contrôle des pratiques commerciales des secteurs en tension tels que le secteur du transport de marchandises.
- Contrôles des relations commerciales et contractualisation écrite entre les producteurs et leurs acheteurs à l'amont agricole la loi EGAlim 2.
- L'attention du réseau commande publique sera portée sur les grands projets structurants, le développement durable et la rénovation énergétique, les réseaux de chauffage, la rénovation des monuments historiques, et aux secteurs des déchets et de l'eau.
- L'ITR (Inspecteur technique régional) du Pôle C et les DD(ETS)PP de la région seront mobilisés pour la constitution de la banque de données isotopique relative aux truffes qui facilitera la détection des produits francisés (objectif de 32 prélèvements de truffes fraîches pour la région).
- Le Pôle C participera à la mise en œuvre du contrôle unique des exploitants agricoles dans les secteurs des fruits, des légumes et des vins, en portant l'intérêt du travail de recherche de fraude.
- Mise en œuvre du plan d'action issu de la démarche collective.

INCLUSION ET SOLIDARITÉS



177 438

nuitées d'hébergement
ont été réalisées en
moyenne chaque mois.



9 033

diplômes délivrés
soit par la voie de la
certification initiale
soit par la VAE.



306

autorisations
d'exercice pour
des personnes
diplômées à
l'étranger dans
les champs
paramédicaux et
sociaux



25

lauréats en
Provence – Alpes –
Côte d'Azur pour
détecter, orienter
et accompagner
des entrepreneurs
dans les quartiers
prioritaires de la
politique de la ville.

Dans le domaine de l'accompagnement des personnes vulnérables

Une nouvelle stratégie partenariale du « logement d'abord » a été élaborée qui vise à amplifier l'accès des personnes à la rue ou hébergées à des solutions de logement durable, par un travail sur la fluidité, le renforcement du rôle central des SIAO dans les orientations et les parcours ; l'amélioration de l'efficacité de l'offre d'hébergement et d'accompagnement, la production et la captation de logements abordables et le renforcement des partenariats. Près de 190 M€ ont été engagés dans ce domaine.

Le soutien aux équipes des DDETS dans les contractualisations avec les collectivités territoriales a été une action transversale d'ampleur en 2024 avec la conclusion des contrats locaux des solidarités (6 départements, 3 métropoles et la ville de Marseille), les 6 contrats départementaux en protection de l'enfance et 2 contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (Marseille et Miramas). La DREETS a appuyé l'émergence des pactes locaux des solidarités pilotés par la commissaire à la lutte contre la pauvreté, pour un total de 1 290 000 €, dans une logique de projet de territoire.

Le programme Mieux Manger pour Tous, qui vise à soutenir des projets d'associations, de collectivités ou d'alliances locales producteurs-collectivités associations permettant d'améliorer l'accès des personnes en situation de précarité à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle et durable s'est déployé avec un total de 70 projets pour montant annuel de 2 458 746 €. Un réseau régional de la lutte contre la précarité alimentaire avec 200 acteurs a été constitué.

Le programme AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés) a été généralisé à tous les départements de la région, avec l'entrée des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes.

Dans le domaine de la politique de la ville

En région Provence – Alpes – Côte d'Azur, la géographie prioritaire passe de 128 à 135 quartiers. Les nouveaux contrats de ville ont tous été signés en 2024. Plus de 1 000 acteurs de terrain ont été formés aux valeurs de la République et de la Laïcité. Grâce au programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » piloté par la DREETS et la BPI, des actions de détection, d'orientation et d'accompagner des entrepreneurs issus des quartiers prioritaires ont été menées notamment, 25 CitésLab (relais humains dédiés à la détection et à la préparation des porteurs de projets, 5 Bus de l'Entrepreneuriat permettent de toucher les populations sur leur lieu de vie, 11 Carrefours de l'Entrepreneuriat, lieu unique réunissant les solutions pour les porteurs de projets et créateurs.

Dans le domaine des formations sociales et paramédicales

L'année 2024 a été marquée par un fort accroissement des candidats en VAE, 1 800 contre 1 300 les années précédentes. Près de 6 500 diplômes d'Etat ont été délivrés.

Dans le domaine de l'inspection et du contrôle

La DREETS a été missionnée par le préfet de région pour la réalisation d'une inspection du GCSMS (Groupement de coopération sociale et médico-sociale) SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation) des Bouches-du-Rhône. Cinq contrôles d'organismes de vacances adaptées organisées pour les personnes handicapées ont été réalisés par la MRIICE durant l'été dans les Alpes-de-Haute-Provence et dans les Hautes-Alpes. Un contrôle dans le département des Alpes-de-Haute-Provence a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de fermeture de séjour.

TRAVAIL

La mission première de l'inspection du travail est de veiller au respect des droits fondamentaux des travailleurs, notamment des plus vulnérables. Pour y parvenir, le système d'inspection du travail s'appuie sur le contrôle du respect de la législation du travail, mais aussi l'accès au droit pour l'ensemble des usagers. Ces données établies sur une projection année complète pour 2024 témoignent de la mobilisation du système d'inspection du travail.



20 000

interventions de l'inspection du travail en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont près de 15 000 sur site, ce qui représente une augmentation de plus de 10 % du nombre d'interventions réalisées en 2023. Ce chiffre traduit une très forte mobilisation des inspecteurs du travail sur le terrain avec une moyenne régionale de plus de 110 interventions sur site par agent en 2024 contre 100 en 2023.

Les suites à ces interventions portent notamment sur les sujets incontournables pour 45 % d'entre elles et représentent donc une part importante de l'activité avec plus de 6 500 interventions sur :

- La prévention des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles ;
- La lutte contre les fraudes ;
- La réduction des inégalités et particulièrement femmes/hommes ;
- La protection des travailleurs les plus vulnérables ;
- La promotion du dialogue social.



1 200

suites coercitives aux interventions réalisées par l'inspection du travail diversifiées qui contribuent à une meilleure effectivité du droit au sein des entreprises :

- Plus de 600 mises en demeure notifiées aux entreprises afin de leur permettre de régulariser leur situation.
- Plus de 300 procès-verbaux établis dans des domaines où l'action pénale est incontournable notamment en matière d'infractions à la « santé sécurité » et dans le cadre de la lutte contre le « travail illégal ».
- Près de 300 amendes administratives notifiées en Provence – Alpes – Côte d'Azur pour des infractions au droit du travail.



78 000

objets traités par les services de renseignements dont plus de 70 % concernent des problématiques liées au contrat de travail. De nouvelles modalités de renseignements se développent afin de garantir un accès au plus grand nombre, avec un maintien d'un accueil en présentiel. Aujourd'hui, plus de 76 % des renseignements sont donnés par téléphone, 13 % lors de rendez-vous physiques et 11 % par réponses écrites.

De même, une nouvelle organisation des sections d'inspection du travail est entrée en vigueur le 1er janvier 2024, avec le maintien d'une approche territoriale et généraliste, tout en développant dans certaines sections une approche thématique : agricole, transports, maritime ou encore mines et carrières. Désormais, un nouvel outil de géolocalisation sur internet, facilite l'accès à la section d'inspection du travail compétente et accroît la lisibilité pour les usagers.

Un focus sur les amendes administratives notifiées en région pour l'année 2024 :

Un dispositif largement usité en région : près de 300 décisions de sanctions administratives ont été prononcées en 2024. Elles sanctionnent 700 manquements dont ont été victimes quelques 2 200 travailleurs. Pour l'essentiel, les manquements sanctionnés relèvent du domaine de la durée du travail et des prestations de service internationales.

Un peu plus de 1 800 000 € ont été mis en recouvrement en 2024 et depuis 2017, ce sont près de 7 M€ qui ont été recouverts en région Provence – Alpes – Côte d'Azur.

Une mobilisation sur les campagnes nationales :

En 2024, deux campagnes nationales ont mobilisé le système d'inspection du travail :

- La première sur les conditions d'utilisation des équipements de travail mobile et de levage a généré 402 interventions liées à ce sujet soit 6 % des interventions nationales.
- La seconde relative à la prévention des accidents du travail a produit en PACA 264 interventions sur cette thématique, soit 7 % du nombre d'interventions nationales.

Une dynamique de recrutement d'inspecteurs :

Du fait d'une pyramide des âges défavorable et de départs en retraite importants, l'érosion des effectifs de contrôle a nécessité de renforcer les recrutements d'inspecteurs du travail dans des proportions inédites. En 2024, 20 nouveaux arrivants : 12 Inspecteurs Elève du Travail (IET) et 8 Inspecteurs du Travail par voie de Détachement (ITD). Ainsi en cette fin d'année 2024, une quinzaine de sections demeurent vacantes, d'où un taux de vacance qui a pu être

ramené à 10 %.

Une forte implication dans le suivi des Jeux olympiques et paralympiques 2024 (JOP 2024) :

A l'occasion de l'organisation des JOP de Paris 2024, la région PACA avait programmé un plan de contrôle régional impliquant les DDETS ainsi que l'URACTI de la DREETS PACA sur les sites locaux de compétitions. Dans ce cadre, c'est au total plus de 260 interventions liées à l'évènement de l'organisation des JOP 2024 qui ont été réalisées par l'inspection du travail en région.

Dans le cadre des Comités Opérationnels Départementaux Anti-Fraude (CODAF) Bouches-du-Rhône et Alpes-Maritimes, les opérations de contrôle suivantes ont notamment été menées :

- Dans le cadre du parcours de la flamme olympique,
- Des hôtels café restaurant dans le centre-ville de Marseille,
- Au sein des stades de Marseille et de Nice,
- Dans le secteur des transports,
- Des navires de plaisance.

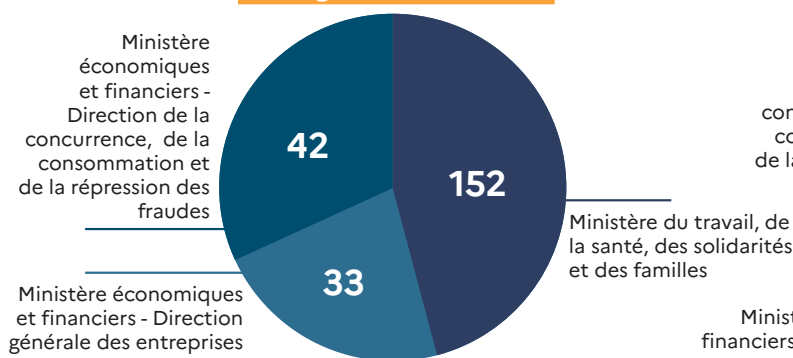
Les contrôles avaient pour objet de détecter des situations de travail dissimulé et de faux statut d'indépendants, et de vérifier les conditions de travail des salariés.

Ces contrôles ont été organisés dans le cadre d'une coopération dynamique en lien avec les différents partenaires du CODAF et notamment, la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), la DDPP (Direction départementale de la protection des populations), la BCR (Brigade de contrôle et de recherche), l'URSSAF (Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales) et le CNAPS (Conseil national des activités privées de sécurité).

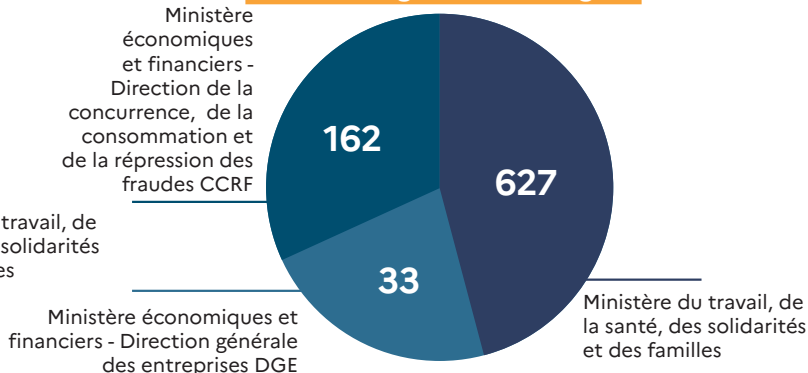
RESSOURCES

La DREETS pilote les plafonds d'emplois de 627 agents des ministères sociaux et du travail en assurant la répartition des moyens. En ce qui concerne les ministères économiques et financiers, elle exerce uniquement un rôle d'interface au niveau de la RH de proximité pour les 75 agents recensés. Elle répartit les crédits alloués dans le cadre du plafond d'emplois auprès des différents départements. En 2024, la cellule effectifs du Pôle Ressources a géré 71 entrées et 90 sorties. Cette année a également été marquée par la décision, prise au niveau national en juillet, de suspendre les recrutements externes.

227 agents à la DREETS



822 ETPT agents en en région



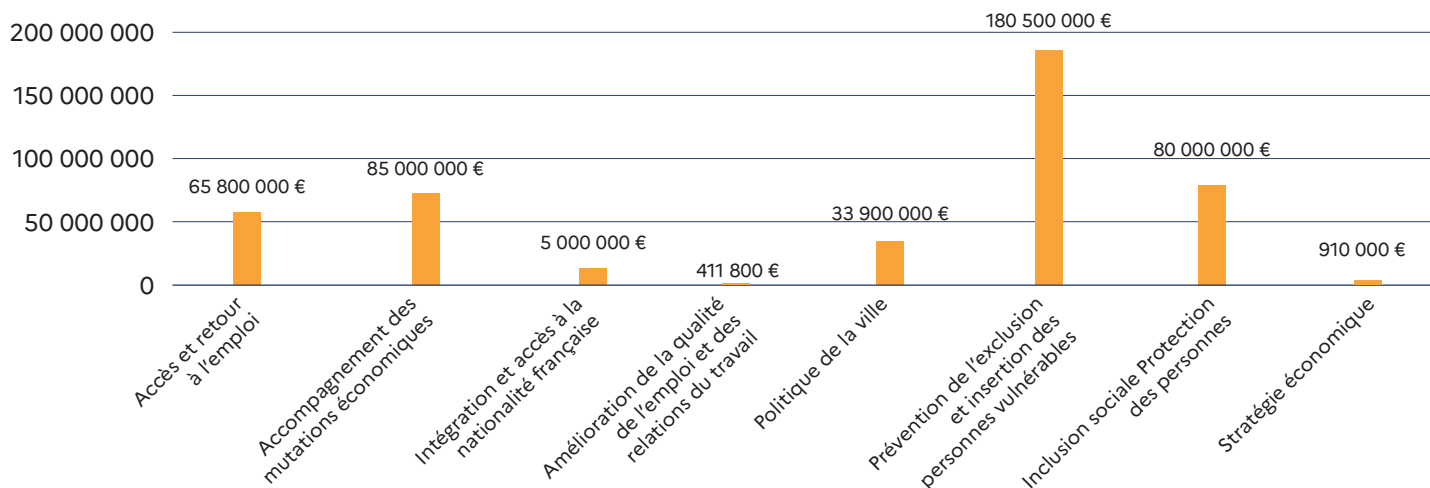
Déménagement de la DREETS

De nombreux travaux ont jalonné l'année 2024 pour préparer au mieux le relogement de la DREETS sur le site de Saint-Sébastien et s'accorder sur un macro-zoning partagé avec la DDETS des Bouches-du-Rhône fin mars 2025. Le cabinet COLLIERS, choisi par le SGC (secrétariat général commun), apporte son expertise en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour accompagner cette démarche.

Pour garantir la réussite de ce projet, la mobilisation des agents est au cœur du dispositif grâce à :

- la désignation de référents dans chaque pôle ;
- des temps d'échanges ouverts à tous les agents ;
- un travail collaboratif en instance avec les organisations syndicales.

Répartition du budget d'intervention de la DREETS en 2024 de 451 521 800 €



Auxquels s'ajoutent le budget de fonctionnement imputé sur le titre 3 du BOP 155 : 750 000 €.

Mission innovations professionnelles

La mission Innovations professionnelles vise à transformer nos modes de travail collectifs, en faisant appel aux savoirs, savoir-faire et envies des agents dont l'année a été marquée par :

- Les travaux du Lab « Pratiques et stratégies de contrôle » qui améliore les actions régaliennes de la DREETS en partageant les pratiques, les compétences et les ressources propres à chacun des domaines d'intervention de la DREETS ;
- Le développement du groupe des « Transformeurs » qui vise à développer les compétences internes au sein de la DREETS et à favoriser les transversalités.